

L'outil « Déclaration Dommages Réseaux » vous permet de signaler en quelques clics une anomalie constatée sur des équipements du réseau Tarn Fibre et d'accélérer la prise en charge.

Poteaux Tarn Fibre cassés ou à terre, câbles fibre optique décrochés ou arrachés, armoires de rue ouvertes ou détériorées, boîtiers fibre optique détériorés, équipements techniques hors service... Qu'il s'agisse d'actes de vandalisme ou d'un problème technique, les équipements du réseau Tarn Fibre subissent parfois des avaries entraînant coupures et dysfonctionnements chez les usagers.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez nous aider à intervenir plus rapidement et à rétablir le service.

Ayez le bon réflexe : <http://tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/>

Le service Déclarations Dommages Réseaux permet en effet à toute personne de signaler une avarie constatée sur des équipements du réseau Tarn Fibre.

Pour cela, rendez-vous sur le site de Tarn Fibre : <http://tarnfibre.fr/> puis cliquer sur la rubrique « Déclarations Dommages Réseaux ».

De manière simple et rapide, vous pourrez nous indiquer quel équipement est concerné et détailler la nature du dégât. Vous avez également la possibilité de transmettre des photos.

Si l'avarie vous semble impliquer un danger grave, veuillez contacter les services d'urgence en appelant le 112 (appel gratuit).

Tout signalement abusif d'un danger pourra faire l'objet de poursuites.

Les informations seront ensuite transmises à nos équipes et les techniciens d'intervention réaliseront la réparation dans les plus brefs délais.

Vous participez ainsi de manière active à l'entretien du réseau Tarn Fibre et nous aidez à garantir une bonne qualité de services à tous les usagers.



Si vous constatez une coupure du service Fibre Optique (Internet, Téléphonie...), il faut en priorité alerter l'Opérateur Commercial (Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR...).

Celui-ci dispose de procédures d'urgence qui sont prioritaires sur toutes les autres.



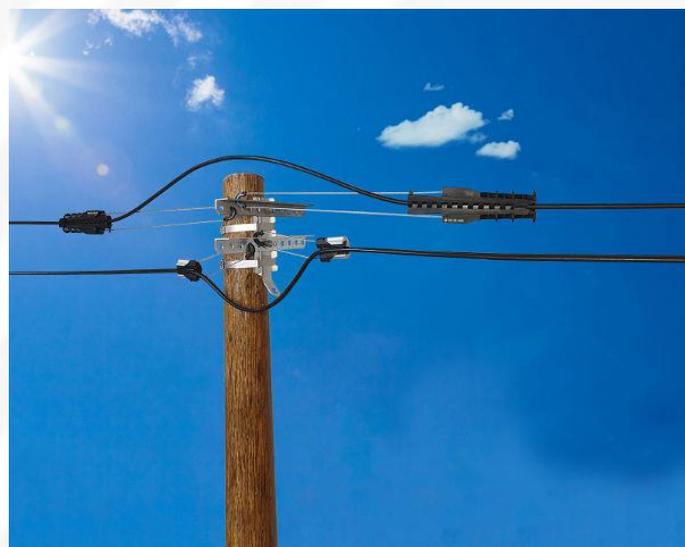
De nombreuses déclarations concernent le réseau cuivre.
 Nous vous proposons quelques précisions afin de **distinguer**
un réseau CUIVRE d'un réseau FIBRE OPTIQUE.

CABLE du RESEAU FIBRE => c'est un câble mono bloc. Le câble fibre optique est rond et l'armement est une pince d'ancrage à coincement conique.

Déclaration Dommages réseaux Tarn Fibre

Pour le Particulier et la Collectivité:

<http://tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/>



CABLE du RESEAU CUIVRE => Câble double-corps en forme de 8, le câble est en 2 parties moulée dans l'isolant.

Déclaration Dommages réseaux Orange

Pour le Particulier: <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

ou

Pour la Collectivité: <https://signal-reseaux.orange.fr/dist-signal/app/connexion>



BOITIER DE BRANCHEMENT FIBRE => Boitier avec des cassettes à l'intérieur avec étiquette BLANCHE sur les câbles,

Déclaration Dommages réseaux Tarn Fibre

Pour le Particulier et la Collectivité:

<http://tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/>



BOITIER DE BRANCHEMENT RESEAU CUIVRE => Boitier avec des modules bleus et blancs et étiquette NOIRE sur les câbles,

Déclaration Dommages réseaux Orange

Pour le Particulier: <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

ou

Pour la Collectivité: <https://signal-reseaux.orange.fr/dist-signal/app/connexion>



POTEAU Tarn Fibre (réseau Fibre) cassé et/ou penché => Etiquette blanche.

Déclaration Dommages réseaux Tarn Fibre

Pour le Particulier et la Collectivité:

<http://tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/>



POTEAU Orange (réseau Cuivre) cassé et/ou penché => Etiquette bleue

Déclaration Dommages réseaux Orange

Pour le Particulier: <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

ou

Pour la Collectivité: <https://signal-reseaux.orange.fr/dist-signal/app/connexion>



Comment remplir la Déclaration Dommages Réseaux?

<http://tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/>



Attention : Vous devez absolument renseigner les ***Champs obligatoires**

3 Équipement endommagé
* Champs obligatoires

Type d'équipement *

- Poteau
- Câble aérien
- Trappe / Plaque au sol
- Armoire sur trottoir ou accotement

Important

Vous devez joindre :

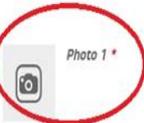
- **Obligatoirement** 2 photographies (2 fois la même si besoin),
- La référence de l'élément détérioré (en commentaire),
- La localisation de l'incident.

5 Photos

*** Champs obligatoires**

Important : L'ajout de photos de l'équipement est indispensable, pour l'identification de l'équipement et l'évaluation au mieux des moyens à engager.
NB: Une photo du site est obligatoire ainsi que si possible une photo de la référence de l'équipement.

Photo 1 *



Formats: jpg/jpeg/gif/png/pdf
Poids: 9Mo maximum

Photo 2 *



Une fois la demande envoyée, voici le message qui vous confirme la bonne prise en compte de votre déclaration.



[Déclaration Dommages Réseaux](#)
[Déclarer une nouvelle construction](#)
[Infos pratiques](#)



[ACCUEIL](#)
[LA FIBRE ET VOUS](#)
[UNE QUESTION ?](#)
[ÉLIGIBILITÉ](#)
[L'ACTUALITÉ](#)



L'incident a bien été enregistré.